

MOT DE LA DIRECTION

Madame,
Monsieur,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous entreprenons ensemble l'année scolaire 2014-2015.

Nous croyons que la communication est un élément indispensable entre les différents intervenants oeuvrant auprès de votre enfant. Elle est la clé d'une meilleure intégration scolaire. C'est dans cette optique que l'agenda a été conçu.

Vous y trouverez un guide d'information sur le fonctionnement de l'école et les différents services offerts au préscolaire. Il a été élaboré à partir des besoins de l'école et des attentes des parents dans le but de donner une éducation de qualité.

Cet agenda est votre outil de communication avec nous. Nous souhaitons donc une étroite collaboration afin d'aider votre enfant à grandir et à s'épanouir.

Christiane Beaulieu
Directrice

HORAIRE DE L'ÉCOLE

AM

Début 9 h 10

Fin 11 h 41

PM

Début 13 h 05

Fin 15 h 20

MISSION PREMIÈRE DE L'ÉCOLE

« Le mandat de l'éducation préscolaire est triple :

- Faire de la maternelle un site de passage qui donne le goût de l'école;
- Favoriser le développement global de l'enfant en le motivant à exploiter l'ensemble de ses potentialités;
- Jeter les bases de la scolarisation sur le plan social et cognitif. »
(référence : Programme d'éducation préscolaire : MELS p.52)

La **tâche première** de notre école sera donc de mettre en place des conditions qui permettront de remplir le mandat exposé par le MELS.

Nous nous proposons de faire découvrir à votre enfant le plaisir d'apprendre, de lui faire vivre des expériences riches et variées et de lui présenter des défis adaptés et valorisants.

Pour vous permettre de suivre le cheminement de votre enfant, vous recevrez quatre communications dont une première qui sera déterminée avec les enseignantes en début d'année scolaire et 3 bulletins. L'observation est le moyen privilégié d'évaluer votre enfant, car elle favorise et respecte son processus d'apprentissage.

Nous favorisons un **échange** régulier d'information par le biais de l'agenda, de notes, d'appels téléphoniques ou autres car vous constituez pour nous **des partenaires essentiels** à la réussite de notre mission.

Pour remplir, de façon efficace, cette mission nous appuyons sur le **professionnalisme de notre personnel** qui fait du développement harmonieux de votre enfant, son souci constant.

PROJET ÉDUCATIF

L'école réalise sa mission dans le cadre d'un projet éducatif élaboré avec la participation des parents, de la direction d'école, des enseignantes et des autres membres du personnel de l'école.

Nous avons réalisé notre projet éducatif et vous recevrez un document synthèse en début d'année.

*Il gravite autour des compétences du programme de **l'Éducation préscolaire**.*

- *Agir efficacement sur le plan sensoriel et moteur dans différents contextes;*
- *Affirmer sa personnalité;*
- *Interagir de façon harmonieuse avec les autres;*
- *Communiquer en utilisant les ressources de la langue;*
- *Construire sa compréhension du monde;*
- *Mener à terme une activité ou un projet.*

Du projet éducatif découle un plan de réussite où tout le personnel est mis à contribution afin d'atteindre les objectifs visés.

ASSEMBLÉE NATIONALE LOI 180

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La loi 180 transforme l'école en un établissement fondé sur un partenariat entre les parents et le personnel dans le respect des compétences et des besoins des uns et des autres. Les orientations majeures de la loi sont les suivantes :

- Donner à l'école l'autonomie et les pouvoirs nécessaires à sa mission;
- Instaurer un partenariat entre les parents et le personnel de l'école;
- Favoriser l'autonomie professionnelle du personnel enseignant sous l'autorité de la direction de l'école.

Cette loi entraîne pour l'école des pouvoirs accrus reliés tant aux services éducatifs qu'aux ressources humaines, matérielles et financières ou même aux services extrascolaires. Elle a des répercussions évidentes sur l'organisation scolaire et, en tant que parent, votre collaboration nous est absolument nécessaire pour l'établissement d'un partenariat reflétant les aspirations du milieu.

Pour ce faire, la direction de l'école procède annuellement à la formation de son Conseil d'établissement. Le nombre de représentants des parents est établi à 4 membres pour l'école de la Passerelle. Des postes vacants seront comblés lors d'une assemblée générale qui sera convoquée au tout début de l'année scolaire.

À la demande, un organisme de participation de parents (OPP) peut être formé lors de cette même assemblée générale.

Mon
code de vie
à l'école

RÈGLES DE VIE

Les règles de vie de l'école sont basées sur le respect de soi, des autres et de l'environnement.

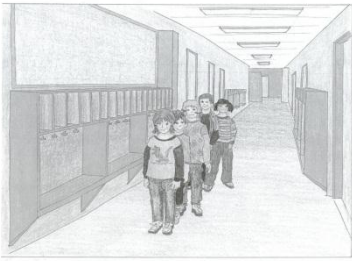
Elles sont à lire **attentivement** avec votre enfant.



J'écoute quand un ami parle



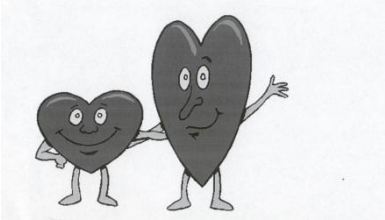
Je range le matériel que j'utilise.



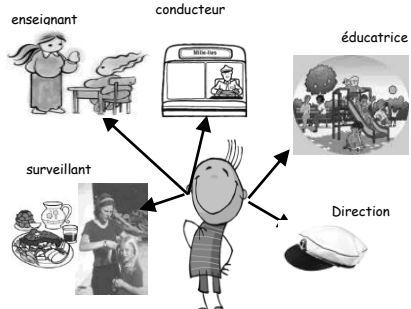
Je circule à droite, un derrière l'autre.



Je parle poliment et gentiment aux autres



Je suis doux et je prends soin des amis qui m'entourent.



Je fais ce que les adultes me disent.



Je parle à voix basse dans le corridor.



Je prends soin
des locaux et
du matériel
que j'utilise.



Je me lave les mains

Je lève la main quand je veux parler en groupe.



Je choisis le bon
moment
pour parler aux
autres.



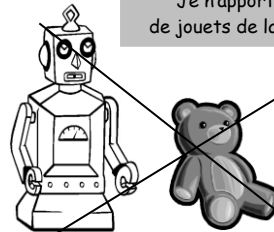
Je circule calmement.



Je ne lance pas d'objets
ni de balles de neige.



Je n'apporte pas
de jouets de la maison.



CONSÉQUENCES

Si je ne respecte pas ces règles, on me demandera, soit de :

- Réfléchir isolé du groupe;
- M'expliquer, trouver une solution;
- Discuter avec l'ami;
- Nettoyer, réparer, remplacer ou payer ce que j'ai brisé;
- M'excuser;
- Ou je perdrai peut-être un privilège.

J'ai lu les règles avec mon enfant et je m'engage à soutenir le personnel de l'école dans leur démarche auprès de mon enfant.

Signature d'un parent

Date

Signature de l'enfant

Date

TRANSPORT SCOLAIRE



Pour la sécurité de votre enfant, UNE SEULE ADRESSE (sa résidence ou celle de la gardienne) est acceptée pour l'aller et le retour. Nous demandons votre collaboration pour nous aider à inculquer à votre enfant les règles de sécurité suivantes :

Par mesure de sécurité :

- Je marche pour me rendre à l'arrêt ;
- J'attends calmement sur le bord de la rue ou du trottoir ;
- Je ne lance rien sur les véhicules ;
- Je regarde attentivement avant de traverser et surtout, je m'assure que les feux clignotants sont en fonction sur l'autobus ;
- J'évite d'apporter des objets dans mes mains.

Quand l'autobus arrive :

- Je me place en file indienne ;
- Je ne joue pas autour de l'autobus.



Dans l'autobus :

- Je reste assis à ma place ;
- Je parle à voix basse ;
- J'écoute les consignes ;
- Je ne bouscule pas les amis ;
- Je ne sors pas ma tête ou une partie de mon corps par la fenêtre ;
- Je respecte le chauffeur et les autres enfants.

Au retour :

- Je me dirige immédiatement vers ma maison ou celle de ma gardienne. Par mesure de sécurité, nous suggérons grandement qu'une personne mandatée par le parent attende l'enfant à l'arrêt.

TRANSPORT SCOLAIRE CONSÉQUENCES



Le transport scolaire est un privilège et non un droit

Lorsqu'un élève ne respecte pas les règles ou représente une menace pour sa sécurité ou celle des autres, le transporteur fait parvenir à l'école un rapport disciplinaire.

Au 1^{er} avis :

L'enfant est rencontré par la direction et les parents sont avisés par écrit. Ceux-ci doivent signer et retourner le coupon au bas de l'avis.

Au 2^e avis :

L'enfant est rencontré à nouveau par la direction. Nous communiquons par téléphone avec les parents pour discuter de la situation et nous leur faisons parvenir un 2^e avis. Les parents doivent signer et retourner le coupon.

Au 3^e avis :

Nous renouvelons les démarches précédentes et envisageons la possibilité d'une suspension du service du transport pour 3 jours si la situation ne s'améliore pas.

Signature d'un parent

Date

Signature de l'enfant

Date

SERVICE AUX DÎNEURS

Tous les élèves marcheurs et transportés peuvent bénéficier d'un service de surveillance pour le dîner à l'école. Ce service est tarifé à 365,00\$ pour 2014-2015 (Voir la politique relative aux services aux dîneurs sur le site de la Commission scolaire). L'inscription est faite au début de l'année. Pour les dîneurs occasionnels, un coût de 5,00 \$ par jour sera exigé.

Des surveillantes d'élèves veillent à l'organisation, assistent et surveillent les élèves durant cette période. Si vous ramenez votre enfant à l'école durant la période de dîner, vous devez vous présenter au bureau de la technicienne en service de garde.

Tous les élèves du service aux dîneurs peuvent s'inscrire aux activités prévues du service de garde lors des journées pédagogiques. Des frais de garde et des frais pour les activités seront exigés. Le service de garde est ouvert de 6 h 45 à 18 h 00.

RÈGLES DE VIE ET CONSÉQUENCES



Les règles de vie de l'école s'appliquent en tout temps à l'heure du dîner. La conduite des enfants doit témoigner du respect envers les autres enfants, les surveillantes de dîner et l'environnement.

Dans les cas d'écart de conduite, un avis disciplinaire est envoyé aux parents. Après 5 avis nous envisagerons la possibilité d'une suspension du service pour 3 jours.

SERVICE DE GARDE

“La Passerelle”

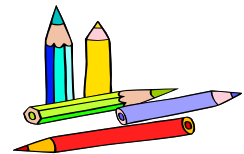
Le service de garde accueille les enfants de 6 h 45 à 18 h 00 à tous les jours y compris les journées pédagogiques. Des activités variées spécifiquement destinées aux enfants d'âge préscolaire sont offertes. Il serait souhaitable pour le bien-être de l'enfant et pour des raisons de sécurité et de stabilité, que l'enfant soit inscrit 5 jours par semaine et au moins 2 périodes fixes par jour, incluant la période du dîner.

Le tarif est de 7 \$ / jour. Un tarif supplémentaire est exigé lors des journées pédagogiques. Le programme des activités pour ces journées vous sera remis au début de l'année. Les règles de fonctionnement du service de garde vous ont été remis lors de l'inscription de votre enfant.

Pendant les journées pédagogiques, le service de garde accueille tous les élèves de l'école, qui devront payer pour les frais de garde et pour les activités prévues.

Les règles de vie de l'école s'appliquent en tout temps au service de garde. La conduite des enfants doit témoigner du respect envers les autres enfants, les éducatrices et l'environnement.

Vous pouvez rejoindre la technicienne en service de garde pour toute information au numéro suivant : (450) 461-5903 poste 6.



AVEZ-VOUS BESOIN D'AIDE ?

CLSC RICHELIEU

(450) 658-7563

ÉDUCATION COUP DE FIL

(514) 525-2573

But : venir en aide aux parents qui en ont besoin.

Service gratuit et confidentiel

du lundi au vendredi de 9 h 00 à 16 h 00
les mercredi et jeudi de 18 h 30 à 21 h 00
de septembre à juin.

LA LIGNE PARENT

(514) 288-5555

ouvert 24 heures/jour, 7 jours/semaine toute l'année

RÉFÉRENCES UTILES

Téléphone : Commission scolaire des Patriotes (450) 441-2919

http : www.csp.qc.ca

<http://delapasserelle.csp.qc.ca/>

MELS : programme de formation du préscolaire

http : [//www.mels.gouv.qc.ca/](http://www.mels.gouv.qc.ca/)

Transport Autobus Chambly (450) 658-0202

Des informations pour mes parents

Accepter les différences, c'est faire grandir votre enfant.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les allergies alimentaires constituent une problématique que nous considérons avec beaucoup de rigueur étant donné le jeune âge des enfants de l'école. Afin de rendre le milieu le plus sécuritaire possible, nous demandons votre collaboration pour **qu'aucun aliment contenant des arachides** ne soit apporté à l'école (ex. : biscuit, sandwich au beurre d'arachide, etc.). L'enseignante communiquera avec les parents en cas d'autres allergies ou intolérances.

COLLATION

Pour donner de bonnes habitudes alimentaires à votre enfant, les collations **acceptées** sont : **fruits frais**, **légumes crus** et/ou **fromage**. (pas de petits biscuits). Les collations également tolérées sont : compote, yogourt, fruits en coupe. L'enseignante se réserve le droit de refuser des collations jugées inappropriées.

Afin de mieux gérer ce moment de la journée, nous vous demandons d'envoyer les collations dans un contenant rigide dans le sac d'école (séparément du lunch). Pour des occasions spéciales, l'enseignante vous avisera de la possibilité d'apporter une collation différente.



ANNIVERSAIRE

L'enseignante souligne à sa façon l'anniversaire des élèves. Par respect pour ceux-ci, les organisations extérieures (célébrations avec clown, ballons, etc.) ne sont pas acceptées à l'école.

COMMUNICATIONS PARENTS/ÉCOLE

Pour mieux comprendre et soutenir votre enfant dans son développement, il est important de signaler à l'enseignante, dans l'agenda, tous les événements perturbateurs qui pourraient influencer son comportement.

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS

Au cours de l'année, nous vous ferons parvenir des **communiqués** vous informant de la vie à l'école et des différentes activités. Nous vous invitons à les lire attentivement.

BULLETIN PRÉSCOLAIRE

Pour suivre l'évolution du développement de votre enfant, vous recevrez une première communication concernant son adaptation à la maternelle (mi-octobre) et recevrez par la suite, 3 bulletins (mi-novembre; mi-mars et fin juin). Lors du 1^{er} bulletin, vous serez aussi invités à une rencontre avec l'enseignante de votre enfant puis au besoin, lors du 2^e bulletin. Vous pouvez communiquer en tout temps avec l'enseignante via l'agenda ou le secrétariat.

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES

Le personnel enseignant se fait un devoir de présenter aux élèves un programme complet et varié d'activités socioculturelles et de sorties éducatives venant enrichir les activités de classe. Le montant demandé aux parents pour ce type d'activité est approuvé par le Conseil d'établissement à chaque année. Il vous est envoyé à la fin de septembre avec les autres déboursés aux parents (cahier d'activités, agenda, etc.).

MOTIVATION DE L'ABSENCE

Avant **9 h 15**, le parent doit signaler l'absence de son enfant ainsi que le motif au secrétariat de l'école en signalant le **(450) 461-5903 poste 5** et au service de garde au **(450) 461-5903 poste 6**. Nous vous prions de laisser le message sur la boîte vocale, si vous n'obtenez pas réponse.

STATIONNEMENT

Les aires de stationnement sont réservées au personnel de l'école. Aussi, le débarcadère est strictement réservé aux autobus scolaires et aux véhicules d'urgence. **EN AUCUN TEMPS, LES PARENTS NE PEUVENT STATIONNER À CES ENDROITS.**

VISITEURS

Toute personne qui se présente à l'école doit passer par le secrétariat et donner la raison de sa visite. On vous remettra une "passe-passerelle" pour circuler librement dans l'école,

BÉNÉVOLAT ET PARTICIPATION DES PARENTS

L'école maternelle se veut un lieu de transition entre la maison et l'école. Pour ce faire, nous avons besoin de la présence soutenue des parents dans l'école. Nous vous proposons différentes façons : activités de classe, bénévolat à la bibliothèque, accompagnement lors d'activités à l'école ou de sorties, etc. Nous solliciterons vos disponibilités dès le début de l'année.

FICHE PERSONNELLE DE L'ÉLÈVE EN CAS D'URGENCE

Il est **très important** que vous nous communiquiez dès le début de l'année, un numéro de téléphone en cas d'urgence et que vous nous informiez **de tout changement** effectué en cours d'année (gardienne, numéro au travail, autres répondants). En cas de situation d'urgence à l'école, les élèves seraient accueillis au sous-sol de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie. Une chaîne téléphonique serait alors mise en marche pour vous en informer. Veuillez prendre note que lorsque l'école est fermée pour tempête de neige ou autre, le service de garde est aussi fermé. Dans une telle situation, les postes de radio et de télévision diffusent l'information.

DÉPART HÂTIF

Si votre enfant doit quitter l'école plus tôt, **veuillez en informer son enseignante par écrit dans l'agenda**. L'enfant demeure en classe ou au secrétariat jusqu'à votre arrivée. **Ne vous rendez pas au local de classe**, votre enfant viendra vous rejoindre au secrétariat. Vous devez également aviser le service de garde du départ de votre enfant en téléphonant au (450) 461-5903 poste 6.

SURVEILLANCE

Si vous venez reconduire votre enfant à l'école, **vous devez vous rendre à l'intérieur à l'entrée principale et respecter les heures de surveillance suivantes : 9 h 05 le matin et 13 h 05 le midi.**

RESTRICTIONS

Assurez-vous que votre enfant n'apporte pas des objets de valeur ou de l'argent à l'école. **Nous ne sommes pas responsables des vols ou des pertes.**

IDENTIFICATION DES EFFETS PERSONNELS

Nous demandons que tous les vêtements et articles scolaires (manteau, foulard, chapeau, casquette, gants, mitaines, bottes, boîte à lunch et articles scolaires) soient identifiés. **Ne pas oublier de le faire à chaque changement de saison.** À la fin de chaque étape, tous les effets personnels perdus non réclamés sont remis au centre de bénévolat de Chambly.

TENUE VESTIMENTAIRE



Pour le cours d'éducation physique, votre enfant doit porter un chandail à manches courtes et un pantalon confortable (style - sport-jogging (pas de jeans)). Les espadrilles à semelles antidérapantes qui ne laissent pas de trace sont aussi obligatoires. Par mesure de sécurité, tous les cheveux longs doivent être attachés. L'enfant ne se change pas pour les cours d'éducation physique. Les bijoux (bracelet, montre, grosses boucles d'oreilles) ne sont pas permis au gymnase.

Pour la période hivernale, il est interdit de porter le foulard, seul le cache-cou est accepté.

Pour la période estivale, les sandales de type « Gougoune et Crocs » sont interdites.

SAC À DOS

Le sac devra être suffisamment grand (plus en hauteur qu'en largeur) pour transporter : bricolage, duo-tang, collation, bulletin et courrier. **Les sacs à dos en forme de « toutou » seront refusés.**



JOURNÉE DE PLUIE

Les jours de pluie, les enfants doivent porter des bottes et un imperméable. Par mesure de sécurité, **le parapluie est interdit.**

MÉDICAMENT À L'ÉCOLE

Distribuer ou administrer des médicaments à l'école demeure une mesure exceptionnelle. Si votre enfant est dans l'obligation de prendre un médicament à l'école, nous vous demanderons de remplir un formulaire d'autorisation et de nous le retourner dans les plus brefs délais. Le médicament doit être remis à l'enseignante (ou responsable du Service de garde) dans son contenant d'origine. Si le médicament est sous forme liquide, inclure une seringue afin que nous puissions donner la dose exacte que l'enfant doit prendre.

BLESSURES ET ACCIDENTS

Les blessures légères sont soignées à l'école. Dans les cas plus graves, nous communiquons avec les parents. Si nous ne pouvons vous rejoindre, nous utiliserons les numéros de téléphone d'urgence. Vous devez obligatoirement en fournir un à l'école et vous assurer qu'une personne soit en mesure de venir chercher votre enfant malade dans un délai raisonnable (pour tout changement en cours d'année, veuillez nous en informer).

Toute blessure ou maladie survenue à la maison doit être soignée à domicile.

VOLS - BRIS - VANDALISME - PERTE D'EFFETS SCOLAIRES

Si un élève est reconnu responsable de l'un ou l'autre de ces actes, lui ou ses parents devront en assumer les frais. Nous comptons évidemment sur votre collaboration habituelle.

PUBLICITÉ, AFFICHAGE, SOLLICITATION

Le Conseil d'établissement **refuse** toute publicité qui ne se rapporte pas directement à la vie scolaire. La direction d'école **refuse** toute sollicitation auprès du personnel.

INTRUS / PARC-ÉCOLE

Seuls les enfants fréquentant l'école ont accès au parc-école entre 7 h 00 et 18 h 00.

J'ai pris connaissance de la section "informations" pour les parents (pages 18 à 23).

Signature d'un parent

SERVICES PROFESSIONNELS AUX ÉLÈVES

Pour aider les élèves dans leur démarche d'apprentissage, l'école met à leur disposition les services de professionnels suivants :

L'orthophoniste : elle procède au dépistage en début d'année puis elle travaille auprès des élèves qui éprouvent le plus de difficulté sur le plan du langage.

Le (la) psychologue : il (elle) intervient auprès des élèves qui présentent des difficultés d'adaptation et/ou d'apprentissage.

L'intervenant(e) social(e) : il (elle) intervient sur demande auprès des familles et des enfants.

L'hygiéniste dentaire : elle établit un programme préventif face aux besoins dentaires. Un dépistage sera effectué dès le début d'année.

L'orthopédagogue : elle fait de la prévention auprès des élèves qui pourraient présenter des difficultés d'apprentissage.

Le (la) psychoéducateur (trice) : il (elle) offre un soutien à l'enseignante qui intègre des élèves en difficulté d'adaptation ou de comportement.

L'infirmière : dans un esprit de prévention, elle demeure disponible au personnel de l'école et aux parents pour donner des informations sur toute question concernant la santé des élèves.

Mesure d'accueil et de soutien linguistique : le MELS alloue des budgets aux écoles pour offrir des mesures de soutien en français aux élèves allophones.

Tous les professionnels travaillent en étroite collaboration avec les parents et les autres membres du personnel de l'école.

PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Thème de cette année : Safari

<u># Gr.</u>	<u>Nom</u>	<u>Animaux</u>
001	Raymond St-Jacques	Fennec
002	Céline Desmarais	Hippopotame
003	Francine Leclair	Autruche
004	Marie-Pierre Baril	Panda
005	Brigitte Campbell	Kangourou
006	Annie Lamontagne	Caméléon
007	Marie Brodeur	Éléphant
008	Sandra Battista	Panthère
009	Christiane Bourbeau	Ouistiti
010	Carole Lévesque	Ornithorynque
011	Stéphanie Thérout	Koala
012	Marie Levasseur	Tigre
013	Caroline Beauregard	Girafe
014	Lucie Bolduc	Chameau
015	Marilou Chaillé	Serpent à sonnette
016	Mélanie Papineau	Rhinocéros
017	Édith Robitaille	Tatou
018	Myriam Lefebvre	Lion
019	Myriam Turcot	Suricate
970	Anik Bélair	Zèbre (classes spécialisées)

Conciergerie :	Enrique Mijangos
Direction :	Christiane Beaulieu
Éducation physique :	Valérie Marleau
Hygiéniste dentaire :	Francine Villeneuve
Infirmière :	Nancy Henry
Orthopédagogue :	Pascale Roy
Orthophoniste :	Sylvie Brochu
Psychoéducatrices :	Fanny Guertin et Sophie Morin
Psychologue :	Anouk Savard Saucier
Secrétaire d'école :	Natalie Drouillard
Technicienne en service de garde :	Nathalie Lefebvre

PRÊT DE LIVRE DE NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Chers parents,

Dans le courant de l'année, nous offrirons aux enfants de l'école, la possibilité d'apporter un livre de l'école à la maison. Ce prêt est accordé dans le but de donner à votre enfant le goût de la lecture ainsi que de le responsabiliser face à du matériel emprunté. Nous vous suggérons de prendre un temps de détente pour lire ce livre avec votre enfant.

Il va de soi qu'un livre perdu ou trop abimé devra être remplacé. **Il est important de ne pas réparer un livre par soi-même.** SVP, mentionnez la page brisée à l'enseignante à l'agenda ou apposez une petite note-signet à la page concernée.

Bonne et agréable lecture !

J'ai pris connaissance de l'information : _____

(signature du parent)

DATE	TITRE DU LIVRE	RETOUR	INITIALES PARENTS